

Règlement de la course

- **Article 1 :** course ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie Minimes (14-15 ans) pour le 6 km, et Cadets (16-17 ans) pour le 16 km ;
- **Article 2 :** l'inscription à « La Gambade du Loubatas » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement ;
- **Article 3 :** « La Gambade du Loubatas » est un **trail XCS**, une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi autosuffisance sur un parcours de 6 ou 16 km : chaque tracé offrira à la fois du dénivelé positif et négatif. Départ et arrivée au parking du l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles-en-Provence :
Coordonnées GPS (Latitude / Longitude) : 43.6219788 / 5.5835457
<https://www.loubatas.org/vie-associative/acces-plan/>
- **Article 4 :** le parcours est conforme à la réglementation des manifestations hors stades ;
- **Article 5 :** sur le parcours de 6 km, il est proposé un ravitaillement. Sur le parcours de 16 km, il est proposé 2 voire 3 ravitaillements. Toutefois, il est fortement conseillé de se munir d'une gourde et de partir en autosuffisance au niveau de l'alimentation et de l'hydratation ;
- **Article 6 :** pour **les Trails**, chaque concurrent devra fournir un **CERTIFICAT MEDICAL** de moins d'un an avec la mention « **apte à la course à pied en compétition** ». Les coureurs possédant une licence sportive affiliée à FFA, UFOLEP ou toutes autres fédérations sportives agréées portant la mention athlétisme n'ont pas besoin de présenter un certificat médical. Ils présenteront **leur certificat** au moment du retrait des dossards. En revanche, les certificats d'aptitude à la pratique du triathlon ne sont pas reconnus.
L'organisation décline toute responsabilité pour les coureurs sans dossard.
- **Article 7 :** les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile au capital limité. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident physiologique (immédiat ou futur) ou en cas de vol ;
- **Article 8 :** les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents mineurs doivent avoir une autorisation parentale ;
- **Article 9 :** les dossards seront retirés le jour de l'épreuve **à partir de 8h00**, à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles ; aucun gobelet jetable n'étant désormais admis sur les points de ravitaillement, chaque coureur devra se prémunir soit d'une gourde sinon d'un gobelet qu'il gardera sur lui le temps de la course et à l'arrivée ;
- **Article 10 :** le départ des 2 courses sera donné en commun à 09h30. Pas de barrière horaire sur les 2 tracés, mais heure limite fixée à 12h00 pour être classé. Tout choix de parcours est irréversible ;
- **Article 11 :** les coureurs hors délais pourront terminer l'épreuve ou rallier l'arrivée par leur propre moyen accompagnés d'un bénévole serre-file; dans tous les cas ces coureurs ne seront pas classés ;
- **Article 12 :** en cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve mais aucun remboursement ne sera effectué ;
- **Article 13 :** tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image ;
- **Article 14 :** chaque coureur se verra remettre à l'arrivée, une musette contenant de quoi se ravitailler ; la remise des prix se fera à partir de 10h30 à l'Ecogîte du Loubatas à Peyrolles. **Les récompenses ne seront pas cumulables** ; seront récompensés,
- les 3 premières femmes et les premiers hommes de chaque course
 - le premier de chaque catégorie de chaque course et de chaque sexe
 - le club le plus représenté
- **Article 15 :** **attention**, les inscriptions se font uniquement en ligne sur kms.fr (voir QR code), **aucune inscription le jour de la course** | Tarifs des inscriptions :
- Pour le parcours de **6 kms** : sur KMS, du 15/01/2023 au 31/03/2023, **7 €** ; puis du 01/04/2023 30/04/2023, **9 €** ;
 - Pour le parcours de **16 kms** : sur KMS, du 15/01/2023 au 31/03/2023, **15 €** ; puis du 01/04/2023 30/04/2023, **17 €** ;
- ATTENTION :** date limite d'inscription fixée au samedi 29 avril 2023, à 20h.
- Le changement de distance après inscription restera possible, sur demande faite par mail à l'organisation, mais aucun remboursement ne sera prévu en cas de différence de tarif. D'autre part, le transfert d'un dossard à une tierce personne ne sera pas accepté, sauf accord exceptionnel de l'organisation après demande faite par mail et avec la fourniture d'un certificat médical de la tierce personne (article 6 du règlement). Aucun remboursement ne sera effectué.
- **Article 16 :** les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et sont limitées à 500 participants sur l'ensemble des 2 tracés, avec un maximum de 250 coureurs sur chaque épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué après engagement (sauf sponsors).
- **Article 17 :** les courses :
- **Le balisage** : les tracés seront repérés par de la rubalise et par fléchages, enlevés au passage des derniers coureurs. Des signaleurs seront aussi présents sur les parcours pour compléter le balisage ;
 - **Consignes particulières** : le port du dossard fourni par l'organisation, un gobelet et une réserve d'eau (1/2 litre) seront obligatoires ; un téléphone portable chargé et le port de chaussures type trail, fortement conseillés ; enfin, pas de bâtons autorisés sur les 2 parcours.

Inscriptions & tarifs (voir article 15):

Inscriptions en ligne sur 



Courses	KMS
6 km	7 €/9 €
16 km	15 €/17 €

running.bvhcpeyrollais@gmail.com



Retrait des dossards, lieu de départ des épreuves (voir article 3): Ecogîte du Loubatas, 13860 Peyrolles-en-Provence

- **Parkings** : possibles à 5 min à pied
- **Sur place** : toilettes à disposition, mais **pas de douche, ni de consigne**